

CRAC n° 175 (2025-2026)

3<sup>e</sup> session de la XII<sup>e</sup> législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ\*

Séance publique de commission

**Commission des affaires générales, du budget,  
des relations internationales et du bien-être animal**

Vendredi 19 juin 2026

\*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**compte.rendu@parlement-wallonie.be**

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	1
<b>PROJETS ET PROPOSITIONS</b> .....	1
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1) ;	
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1).....	1
Désignation d'un corapporteur.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet.	
Discussion générale (Suite).....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – Mme Éliane Tillieux – Mme Valérie De Bue – M. Germain Mugemangango – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1).....	18
Examen et vote des articles.....	18
Vote sur l'ensemble.....	18
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1).....	19
Examen et vote des articles.....	19
Intervenants : M. le Président – M. Vincent Blondel – M. Stéphane Hazée.	
Vote sur l'ensemble.....	20
Confiance au président et au rapporteur.....	20
<b>LISTE DES INTERVENANTS</b> .....	21
<b>ABRÉVIATIONS COURANTES</b> .....	22



# COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 4 minutes.

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

**Projet de décret  
contenant le premier ajustement du budget des  
recettes de la Région wallonne pour l'année  
budgétaire 2026  
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1)**

**Projet de décret  
contenant le premier ajustement du budget  
général des dépenses de la Région wallonne  
pour l'année budgétaire 2026  
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1)**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1) ;
- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1).

Mme Mauel a déjà été désignée en qualité de rapporteuse.

### *Désignation d'un corapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un corapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Cloquet.

**M. Jean-Jacques Cloquet** (Les Engagés). – Je propose M. Blondel comme corapporteur.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, M. Blondel est désigné en qualité de rapporteur.

## *Discussion générale (Suite)*

**M. le Président.** – Je vous propose de poursuivre la discussion générale.

La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Anne Lambelin** (PS). – Monsieur le Ministre-Président, nous sommes déjà largement revenus sur vos choix budgétaires, le mur dans lequel vous allez et le cercle vicieux que vous avez enclenché. Cependant, j'aimerais aujourd'hui, à la clôture des commissions, m'attarder sur ce que cet ajustement dit de votre manière de gouverner.

En effet, on nous promettait le meilleur gouvernement – les ingénieurs de la Wallonie – de gestion que la Wallonie n'ait jamais connu : un cap clair. Deux ans plus tard, permettez-moi de vous dire que l'on est bien loin de la fameuse gestion d'ingénieur que vous nous aviez promise.

Vous êtes amateur dans votre trajectoire, d'abord. L'équation que vous aviez posée au départ n'a jamais tenu. À l'initial 2024, le déficit s'établissait à 2,2 milliards d'euros. Atteindre l'équilibre en 2029 impliquait de résorber entièrement en cinq ans, sans faire mal aux citoyens, disiez-vous, tout en finançant des réformes fiscales calibrées pour mettre dans sa poche les épaules les plus larges.

Deux ans plus tard, il reste 2 milliards d'euros d'efforts. Cette trajectoire était irréaliste dès le premier jour. Vous le saviez ; vous n'avez pas voulu l'assumer. Vous prétendez maintenant que ce ne sont donc pas ces 2 milliards d'euros d'efforts, mais bien autour de 840 millions d'euros à aller chercher entre 2027 et 2029. Vous refusez toujours de nous transmettre la feuille de route permettant d'établir, tant en recettes qu'en dépense, comment 1,2 milliard d'euros de déficit va se résorber naturellement, comme par magie, sans impacter les citoyens.

Vous êtes des amateurs dans votre gestion budgétaire quotidienne aussi. La dégradation des comptes 2025 est une excellente illustration de cela : 600 millions d'euros de dérapage, un endettement accru de 830 millions d'euros. Qui aurait pu être évité si vous aviez seulement stabilisé le déficit au lieu de le dégrader. En avez-vous seulement tiré les leçons, Monsieur le Ministre-

Président ? On peut en douter à l'analyse de votre ajustement.

On peut commencer par les crédits sous-estimés délibérément à l'initiale et réalimentés à l'ajustement, souvent insuffisamment d'ailleurs, exercice après exercice. Nous avons alerté, mais pourtant, exercice après exercice, vous avez toujours minimisé la situation. Les faits nous donnent finalement raison. En plus, vous avez le cynisme et le manque d'honnêteté intellectuelle de présenter ces crédits additionnels comme une grande avancée politique, alors que vous êtes responsable du financement initial.

Voyons d'abord le volet « Dépenses pour les infrastructures ». Le programme RTE-T, le chantier de modernisation de nos voies navigables cofinancé par l'Europe, on pointait en décembre une sous-estimation des factures à payer sur les phases précédentes. Vous aviez nié. À l'ajustement, 25 millions supplémentaires, et la Cour estime qu'il en aurait fallu encore plus. Votre collègue, M. Desquesnes, l'a d'ailleurs reconnu lui-même en commission, évoquant une clause de rendez-vous à ce sujet.

Pour le PIMPT, le plan « Infrastructures et mobilité pour tous », on en a aussi parlé, 34 millions de besoins complémentaires pour les factures parfaitement prévisibles, étant donné la fin de la programmation et les coûts de matériaux plus élevés. Dans ce cadre aussi, la Cour des comptes a indiqué que les crédits y seraient sûrement insuffisants, mais l'avenir nous le dira.

Sur les crèches, 20 millions ont été annoncés en grande pompe en avril, on s'en souvient, pour une programmation qui aurait dû démarrer fin 2024, selon un décret voté en 2023. Deux ans de retard habillés en initiatives nouvelles !

Sur les primes à la rénovation, nous avons annoncé l'insuffisance de crédits. Nous vous avons prévenu et vous mettez en avant 5 millions supplémentaires. Toutefois, il subsiste un écart de 24 millions par rapport aux estimations de la SWCS, et pour Rénopack, aussi pointé par la Cour.

Les exemples, Monsieur le Ministre-Président, peuvent être multipliés. Les montants pour l'indemnité de télétravail réduits de 52 % à l'initial, réalimentés de 30 % à l'ajustement. La Cour pénale avait prévenu, les 5 millions de correction sur les infrastructures sportives, parce que des crédits avaient été erronément inscrits en négatif plutôt qu'en positif à l'initial, et les 5 millions pour l'allocation loyer d'attente, elle aussi sous-financée à l'initial 2026.

Vous n'avez pas non plus tenu compte des derniers paramètres macroéconomiques, avec un impact de 24 millions en dépenses, alors que vous saviez bien que les salaires devront, d'une manière ou d'une autre, toujours être payés. Bien sûr, les rémunérations sont des crédits non limitatifs et les salaires seront bien payés et, pour cela :

- soit, vous devez combler l'insuffisance de crédits en utilisant à nouveau la boîte noire de vos prévisions ou encore la poche virtuelle des sous-utilisés et votre solde s'en retrouvera dégradé ;
- soit, ce seront des besoins non couverts avec des délais de paiement qui s'allongeront encore et des investissements reportés, mais tout cela, chaque fois au détriment des citoyens.

Du côté des recettes, la Cour pointe :

- les prévisions surestimées ;
- les droits d'enregistrement trop optimistes ;
- les recettes sur les eaux usées industrielles non matérialisées, alors qu'il s'agissait d'un poste repris dans les efforts structurels ;
- les taxes sur les automates de divertissement compromises ;
- la taxe majorée sur les jeux en ligne, on en a parlé ;
- les 10 millions de justice fiscale introuvables.

Alors que vous surestimez vos recettes pour 2026, vous avez annoncé que le boni *one-shot* de près de 100 millions d'euros lié aux paramètres macroéconomiques de 2026, qui sera perçu l'an prochain, servira à flatter votre résultat 2027 artificiellement, puisqu'il s'agira d'un *one-shot*.

Monsieur le Ministre-Président, permettez-moi de vous dire aujourd'hui, en clôture de ces discussions sur l'ajustement budgétaire, que votre budget n'est pas sincère. Il est construit sur des hypothèses que vous saviez fragiles. Vous aviez été prévenu. Comme une tirelire dans laquelle on pioche quand les fins de mois sont difficiles, je pense à la boîte noire de la prévision du Plan de relance wallon dont on a énormément parlé. On a aussi interrogé vos collègues sur le Plan de relance, son utilisation en fin d'année 2025 pour des dépenses sans aucun lien avec celui-ci. Cela a largement contribué aux 600 millions de dégradation aux comptes.

La Cour a dénoncé cette violation de la règle de la spécialité budgétaire. Vous vous étiez engagé à répartir cette provision ministre par ministre dès l'initial 2026, pour plus de transparence. Toutefois, vous ne l'avez pas fait.

Pour quelles fins bien éloignées du PRW allez-vous encore puiser dans cette poche cette année ? Tantôt, comme une annonce politique, on l'a présentée en victoire, mais que l'on vide discrètement quelques mois plus tard aux premiers arbitrages difficiles. Je pense au Plan d'investissement sur les voies hydrauliques avec les 312,5 millions annoncés avec fracas en 2025, sans la

moindre analyse coût-bénéfice. Sauf que c'est devenu immédiatement une variable d'ajustement budgétaire. Oui, vous puisiez largement à l'ajustement dans les crédits prévus à l'initial 2026 pour compenser votre couac sur les compensations plan Marshall et pour payer les factures du RTET alors même que vous aviez nié ces deux problèmes à l'initial.

On a aussi le Plan d'investissement dans les ponts et tunnels. Le Gouvernement avait annoncé qu'il allait investir 84 millions d'euros par an pendant cinq ans pour assurer l'entretien et la sécurité des ouvrages d'art. Nous vous avons soutenu cette fois-là, car la situation dénoncée par l'audit 2023 est extrêmement préoccupante. C'est vraiment un sujet extrêmement important pour la sécurité aussi des citoyens. Toutefois, vous avez presque vidé le crédit à l'ajustement en y ponctionnant 20 millions d'euros sur les 22 millions prévus. Vous ne respectez donc pas votre propre trajectoire.

Le deuxième pilier de pension des contractuels était aussi une de vos grandes annonces : un second pilier pour garantir une meilleure pension aux agents contractuels du SPW. Vous aviez déjà ponctionné à d'autres fins le crédit 2025, et vous remettez cela en 2026 ? Des 12 millions d'euros inscrits initialement, il reste 760 000 malheureux euros. L'essentiel a été réorienté, mais pour couvrir quoi ? Des frais postaux, des frais de gestion immobilière, des dépenses parfaitement anticipables. Les agents contractuels ? Ils attendent toujours la concrétisation de vos promesses.

J'en viens à la prévention et la promotion santé. Là, 40 millions d'euros avaient été annoncés ; un doublement des crédits. Après le premier doublement de la ministre Morreale, 11 millions d'euros ont déjà été soustraits depuis l'initial pour financer d'autres politiques. Pendant ce temps, le secteur de la santé mentale est à l'os. Les listes d'attente continuent à exploser.

Pour la cybersécurité – et ce ne sont que des exemples –, la provision créée en 2025 est ramenée à zéro à l'initial 2026 et recrée sous une autre forme à l'ajustement. Aucune ventilation claire, pas de stratégie lisible. La Cour l'a elle-même d'ailleurs à juste titre largement souligné.

Le troisième niveau de démonstration, c'est que l'on a des politiques qui ont été décidées à la va-vite. Pas d'évaluation, pas de concertation. On a un Gouvernement qui – on le constate – finit par détricoter : 45 millions d'euros de compensations plan Marshall supprimées à l'initial en rétablissant dans la précipitation les taxes antiéconomiques abolies il y a 20 ans sans mesurer l'impact sur le tissu économique et les pouvoirs locaux. Il a fallu une levée de boucliers pour que vous fassiez marche arrière en 2026. Toutefois, les entreprises et les communes ne savent toujours pas ce qui les attend en 2027.

On a quand même envie de parler des primes à la rénovation : 25 000 dossiers déposés en urgence en raison de votre annonce brutale, 40 000 dossiers en attente, des délais d'un an et demi, des milliers de familles exclues pour des raisons indépendantes de leur volonté, un secteur de la construction – moteur de la croissance – qui est à feu, mis à mal. Maintenant, l'auditeur du Conseil d'État met en cause la légalité même de ce régime transitoire. Vous avez donc créé exactement ce que vous prétendiez vouloir éviter à tout prix.

Puis, il y a vos réformes fiscales : de l'argent public jeté par les fenêtres pour ceux qui n'en ont pas besoin. Certains membres de votre majorité commencent enfin à reconnaître qu'il va falloir revoir ces fameuses réformes fiscales qui nous sont tombées dessus dès le début de la législature, notamment la réforme des droits d'enregistrement. Les signaux sont tous au rouge : explosion des biens de luxe, hausse des prix de l'immobilier, âge moyen des acheteurs absolument inchangé. Ce sont donc les propriétaires existants qui finissent par s'enrichir avec vos réformes, mais pas du tout les jeunes que vous prétendiez aider. Toutes les études le disent. C'est indiqué partout, mais vous continuez à le nier. Tôt ou tard, vous allez devoir supprimer les effets d'aubaine absolument impayables de ces réformes.

Pour les droits de succession, la deuxième réforme fiscale votée à la hussarde à la fin 2024, ce sont 400 millions d'euros de recettes en moins par an – 400 millions ; je le répète, car cela fait un peu de rififi ici – alors qu'elle ne touchera pratiquement pas les 80 % d'héritiers. Vous comprenez seulement maintenant que vous avez mis en œuvre ces réformes fiscales dans la précipitation et que peut-être, il fallait mieux étudier les choses avant de se précipiter comme vous l'avez fait.

Monsieur le Ministre-Président, ce qui est absolument épuisant, c'est de répéter sans cesse les mêmes alertes depuis deux ans. On n'arrête pas de vous le dire, on n'arrête pas de le répéter. Toutes les études le disent, tous les chiffres le confirment, les mêmes questions reviennent sur la trajectoire, sur le manque de fiabilité de vos prévisions budgétaires, sur les mêmes mises en garde concernant les prévisions. Ce Gouvernement n'évalue même pas l'impact de ses propres actes. Il n'y a aucune prévisibilité, aucun cap clair, aucune trajectoire. Vous gérez à la petite semaine, comme des amateurs, bien loin des ingénieurs. Ce sont les citoyens qui paient l'addition, il ne faut pas s'étonner que la confiance continue à s'éroder à votre égard. Pas seulement notre confiance, mais aussi celle des citoyens, celle des opérateurs qui ont réellement besoin d'être écoutés et de visibilité pour savoir à quoi leur avenir ressemblera et continuer à avancer.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre-Président, permettez-moi d'intervenir sur l'incident qui a marqué les travaux de lundi : c'est quelque chose que nous n'avons jamais vécu, quelque chose qui touche à la manière dont le Gouvernement conçoit le contrôle démocratique de ses finances. La Cour des comptes, que l'on connaît pourtant toujours mesurée, a été particulièrement sévère. Elle n'a pas pu avoir accès à l'ensemble des fiches standardisées, des propositions budgétaires des administrations, ces fiches qui sont amenées à devenir un outil central de la préparation budgétaire. Le Gouvernement les a considérées comme des documents de travail confidentiels. La Cour, elle, l'a condamné. La Cour avait pourtant pris soin d'explicitier, analyse juridique à l'appui, qu'elle était légalement habilitée à accéder sans réserve à ces documents. Vos cabinets ont laissé la demande lettre morte, avant finalement de répondre qu'ils ne transmettraient pas ces fiches, car ils conditionnaient toute transmission à une garantie de confidentialité vis-à-vis du Parlement. En clair, la Cour pouvait avoir les documents à condition de ne pas en informer le Parlement, ce qui est précisément tout le contraire de sa mission. Le Gouvernement n'avait pas non plus le droit de l'exiger. Votre réponse en commission a été de dire que ces fiches sont des outils internes préparatoires, que les informations avaient été transmises par un autre biais. Soit. Cependant, la Cour vous a exprimé son besoin d'obtenir ces documents pour exercer sa mission et vous l'avez obligée à travailler sans ces documents.

Qu'aviez-vous donc à cacher ? Ici, ce n'est pas une question de forme, c'est une question de fond. Peut-on sérieusement contrôler les finances publiques quand le Gouvernement choisit les pièces qu'il transmet et les pièces qu'il retient ? Ce n'est pas la première fois. Le Gouvernement a décidé d'une relation compliquée avec la transparence : des notes au gouvernement sur le budget qui tardent à arriver, des ordres du jour provisoires de séance qui ne sont plus transmis – on l'a suffisamment répété, sollicité en Conférence des présidents également, redemandé à plusieurs reprises. Rien n'y fait ; les ordres du jour provisoires ne sont dorénavant plus transmis aux parlementaires –, ainsi que les notes d'orientation, certains textes en première lecture et des analyses juridiques. Déjà à l'ajustement 2025, l'an dernier, nous avons dû batailler pour obtenir les propositions de l'administration derrière lesquelles votre ministre, Mme Galant, se cachait pour camoufler qu'elle avait volontairement et drastiquement réduit les crédits sur des loyers, alors que les besoins étaient là et qu'ils avaient bien été sollicités par l'administration, consciente des obligations liées aux baux de location. Nous nous en souvenons fort bien.

Ici, un nouveau cap a été franchi, car c'est à la Cour des comptes elle-même que le refus a été adressé. La Cour des comptes, cet organe de contrôle indépendant qui garantit que les représentants des citoyens peuvent avoir une confiance dans les chiffres qu'on leur présente. Lui refuser vos documents, c'est affaiblir cette

garantie, c'est fragiliser la crédibilité de vos budgets et de votre manière de gérer, et c'est mettre en cause, finalement, un des piliers de notre fonctionnement démocratique. Qu'est-ce que le Gouvernement refusera de transmettre, la prochaine fois ? On pensait avoir tout vu, mais peut-être que l'on n'a pas encore tout vu. Jusqu'où ira votre invocation de la confidentialité ? Le précédent est dangereux, et je le dis ici avec une certaine sérénité.

Nous avons entendu votre engagement pour les prochains exercices, mais il aurait déjà été possible de transmettre les fiches à la Cour depuis lundi, ne fût-ce que par respect pour l'institution. Peut-être aussi en signe de bonne volonté. Mieux vaut tard que jamais, aurait-on dit. Cela n'a pas été votre choix, et vous vous êtes obstiné. À la clôture des travaux, nous tenons donc à réitérer formellement notre demande. Ces fiches devront être transmises à la Cour des comptes, sans condition, pour tous les prochains exercices, sans exception. Nous y serons très attentifs ; je ne doute pas que la Cour le sera également.

**M. le Président.** – La parole est à Mme De Bue.

**Mme Valérie De Bue (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, je souhaiterais réagir aux derniers propos, en regard du débat que nous avons eu avec la Cour des comptes au sujet des fiches. Nous avons tous pu relire le compte rendu publié dans la foulée de nos travaux, et je souhaiterais apporter une autre lecture des événements.

Tout d'abord, M. Rion, au nom de son équipe, a souligné l'excellente collaboration entre la Cour des comptes et le cabinet du ministre-président et l'ensemble du Gouvernement. Il a aussi souligné que l'absence d'accès à ces fiches n'a pas mis en péril l'analyse budgétaire pour l'ajusté 2026, et que toutes les questions adressées aux différents cabinets ont trouvé réponse. On est ici dans un débat sur les documents qui doivent être transmis à la Cour pour l'année 2027. C'est bien ce qui a été évoqué, à la suite, par M. Rion. Ce dernier a exprimé une crainte, non pas par rapport à la Région wallonne, mais en regard de ce qui est parfois développé comme pratique à d'autres niveaux de pouvoir.

Comment est constitué un budget ? Mme Tillieux le sait très bien, ayant elle-même été ministre. Il y a d'abord toute une série de propositions qui émanent des administrations. D'ailleurs, la Cour des comptes a accès à ces propositions de l'administration – ainsi que les parlementaires, puisque des notes ont été transmises à la demande de parlementaires, précédemment. Tout le débat qui aura lieu entre le Gouvernement et la Cour des comptes, c'est : quels types de documents, quels standards vont être échangés ?

J'attire votre attention sur un point. Il y a une réalité dont nous devons être conscients : le rôle du Parlement,

c'est de contrôler l'action du Gouvernement. Mais le rôle du Parlement, ce n'est pas de s'immiscer dans le conclave et dans les discussions qui se tiennent dans le cadre d'un conclave. Cela, c'est le rôle des ministres et du Gouvernement. Je pense qu'il y a des documents qui servent d'arbitrage sur des questions de choix politiques que l'on peut – ou pas – accepter. Le PS vient d'exprimer sa position. Mais à un moment donné, ce qui est très important, c'est de pouvoir débattre sur les documents définitifs qui font l'objet de décisions, et sur lesquels le Parlement doit statuer. C'est comme si vous demandiez à un architecte de ne pas avoir d'avis sur le plan, mais d'avoir un avis sur toutes les esquisses.

J'attire votre attention sur le cadre dans lequel nous devons travailler. Une confiance a effectivement été exprimée par la Cour des comptes lors du débat de lundi. Certaines discussions sur les pratiques administratives sont évolutives – il faut le reconnaître – et le ministre-président s'est d'ailleurs déclaré tout à fait ouvert à discuter avec la Cour pour la préparation du budget 2027. J'attire également l'attention sur ce point : nous avons exactement le même niveau d'information ici, pour l'ajusté 2026, que nous en avons eu pour d'autres budgets. Il n'y a pas eu de rétention d'information et de problème de transparence.

Monsieur le Président, je tenais à rappeler ces éléments dans le cadre de la discussion aujourd'hui.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Le Gouvernement MR-Les Engagés prétend qu'il ne crée pas de nouvelles taxes et que son ajustement budgétaire serait simplement technique. Toutefois, dans les faits, leur ligne politique est très claire : organiser l'austérité au niveau régional et faire redescendre la facture vers les communes, les usagers et les habitants. C'est exactement ce que le PTB dénonce : un Gouvernement qui dit ne pas toucher directement au portefeuille des citoyens, mais qui crée les conditions pour que les citoyens paient tout de même.

En ce qui concerne les pouvoirs locaux, le ministre Desquesnes affirme que les communes seraient « globalement en bonne santé et que la Région wallonne n'est pas un Mistercash ». Cette réponse est complètement déconnectée de la réalité vécue dans les grandes villes. L'Union des villes et communes de Wallonie le dit clairement : les difficultés des grandes villes ne sont pas un problème de mauvaise gestion. Elles viennent d'un déséquilibre structurel entre les charges qu'elles assument pour tout un bassin de vie et les recettes qu'elles perçoivent. Les chiffres sont très parlants : les grandes villes concentrent 88 % du déficit communal wallon. Elles portent une part énorme des charges de pension, de CPAS, de police, de mobilité, d'écoles, de crèches, de voiries ainsi que d'infrastructures sportives et culturelles. Elles financent

des services utilisés par des travailleurs, des étudiants, des visiteurs et des habitants des communes voisines. À Liège, les externalités coûtent 170 millions d'euros, mais ne sont financées qu'à hauteur de 130 millions. À Mons, la réforme des allocations de chômage pourrait entraîner 12 à 13 millions d'euros de charges supplémentaires.

Il ne s'agit pas de dépenses de confort, mais de charges structurelles. Que fait le Gouvernement wallon face à cela ? Il renvoie la balle aux communes. Il dit : « Gérez mieux, soyez responsables. La Région n'est pas un distributeur automatique ». Or, quand la Région ne refinance pas correctement les communes, celles-ci n'ont pas 36 solutions. Elles augmentent les taxes locales et les frais administratifs, rendent des services payants ou reportent des investissements. À La Louvière, cela représente 380 euros par famille en taxes supplémentaires. À Charleroi, on a même vu apparaître une taxe sur les petites piscines autoportantes.

Voilà donc les fameuses « pas de nouvelles taxes ». Elles existent bien, mais elles sont déplacées vers le niveau communal. C'est cela, la méthode MR-Les Engagés : ne pas assumer directement la taxe, mais pousser les communes à taxer à leur place. Le ministre dit qu'il n'y a pas d'explosion généralisée des taxes communales, mais ce n'est pas la bonne question. La vraie question est : pourquoi des communes sont-elles poussées à aller chercher de l'argent dans la poche des habitants, des familles, des indépendants et des travailleurs ? Le Gouvernement peut dire qu'il ne crée pas de nouvelles taxes régionales, mais dans les faits, il crée les conditions pour des taxes bouche-trous au niveau local. Sur le texte, c'est la même logique. Le Gouvernement demande à l'OTW de faire passer la part des recettes propres de 10 % à 14 %. Sur une base environ 867 millions d'euros, cela représente près de 35 millions d'euros à trouver.

Le ministre peut parler de trouver de l'argent grâce à la répression de la fraude, d'une meilleure organisation ou de hausse de fréquentation, mais les chiffres ne suivent pas. La lutte contre la fraude rapporterait moins de 1 million d'euros, et les indexations tarifaires de 2025 et 2026 sont déjà intégrées. Il reste donc plus de 33 millions d'euros à trouver. Cet argent viendra forcément de quelque part, soit du prix des tickets et des abonnements, soit de la réduction de l'offre, soit de la pression sur les travailleurs. Dans tous les cas, quelqu'un paie : ce sera encore l'utilisateur, le travailleur ou le service public. On ne peut pas dire vouloir plus de monde dans les bus tout en ouvrant la porte à des tickets plus chers. On ne réussit pas le transfert modal en rendant le transport public moins accessible. Au fond, le PTB met le doigt sur la vraie question : qui paie ? Pour l'instant, la réponse du Gouvernement est claire : les communes, les usagers du TEC, les travailleurs et les habitants paient. Le PTB défend l'inverse : des communes refinancées structurellement, de grandes villes capables d'investir, des services publics renforcés,

un TEC accessible et une Région qui assume ses responsabilités au lieu de refile la facture aux citoyens.

Je voudrais aussi revenir sur une des principales nouveautés de cet ajustement : le transfert d'une partie du budget des aides à l'emploi vers le nouveau dispositif Job+. Cela représente, pour cet ajustement, un montant de 32 millions d'euros. Ce montant va augmenter progressivement pour arriver, en 2029, à 340 millions d'euros. Une chose que vous dites souvent – et que vous avez d'ailleurs répété en plénière mercredi –, c'est qu'il faut faire en sorte que chaque euro public dépensé soit bien utilisé. On est évidemment d'accord, mais alors, comment expliquez-vous ce constat de la Cour des comptes, qui dit que votre aide Job+ risque d'engendrer des effets d'aubaine, notamment pour les entreprises d'intérim ? Surtout, comment expliquez-vous que votre ministre, M. Jeholet, ne soit pas plus inquiet que cela quand on pointe ce problème ?

Dans son rapport, la Cour des comptes dit deux choses très claires : avec votre réforme, quand une entreprise fera appel à une agence d'intérim pour recruter un travailleur qui donne accès à un subside, ce n'est pas l'entreprise qui va en bénéficier, mais l'agence d'intérim. Dans votre décret, il n'y a pas assez de garde-fous pour empêcher les entreprises de virer des travailleurs pour en engager d'autres, dans le seul but de continuer à toucher des subsides. Ce sont des remarques très graves. Cela veut dire que l'on donne de l'argent pour des emplois qui auraient de toute façon été créés ou pour des emplois qui viennent tout simplement en remplacer d'autres. Si votre but était vraiment que chaque euro public soit bien utilisé, cela devrait vous alerter. Cependant, votre ministre répond : « Ne vous en faites pas, on va évaluer dans un an ». Qu'allez-vous évaluer au juste ? Allez-vous évaluer combien d'argent public aura atterri dans les caisses des agences d'intérim ?

Ces effets d'aubaine sont connus depuis des années et on les dénonçait déjà à l'époque des aides Impulsion. D'ailleurs, grâce aux organisations syndicales, qui les dénonçaient également, et grâce aux différentes études, notamment de l'IWEPS, cela a été en partie corrigé sous l'ancien Gouvernement. Mais là, vous réintroduisez un effet d'aubaine et vous nous dites : « On verra bien ce que cela donnera ». Or, ce que cela va donner est très clair : des brouettes d'argent public vont finir dans les caisses des agences d'intérim.

En réponse à cela, M. Jeholet dit : « On peut voir le risque, mais on doit quand même voir que l'intérim est une porte d'entrée vers l'emploi ». Mais de quel emploi parle-t-on ? Un emploi stable ? Un emploi durable ? Pas du tout ! Ce sera même tout le contraire, vu que, avec votre réforme, même des contrats à la semaine, voire à la journée, peuvent donner lieu à un subside. Avez-vous déjà essayé de demander un crédit pour acheter une maison en travaillant en intérim, sans savoir si vous aurez encore un contrat dans une semaine ? Vous avez

déjà essayé d'organiser vos loisirs, votre vie de famille, la garde de vos enfants, sans savoir où ni à quelle heure vous allez travailler la semaine d'après ? C'est de cela qu'on parle.

Dès lors, vous faites bien un choix : celui de sponsoriser des contrats précaires avec de l'argent public. En réalité, ce choix est tout à fait cohérent avec les mesures que vous prenez à d'autres niveaux de pouvoir, notamment fédéral, que ce soit l'extension des flexi-jobs, l'augmentation des heures supplémentaires sans sursalaire, la chasse aux malades de longue durée, l'exclusion du chômage après deux ans ou même les attaques contre les pensions et contre l'indexation des salaires. Le but de ces mesures n'est pas de remettre les gens au travail, mais de créer une armée de travailleurs précaires qui accepteront n'importe quel travail pour n'importe quel salaire et à n'importe quelles conditions. C'est un but idéologique.

Pour atteindre ce but, donner de l'argent public aux agences d'intérim sans que cela ne crée le moindre emploi supplémentaire n'est pas un problème pour vous. Donner de l'argent public à des entreprises qui virent les travailleurs pour les remplacer dès qu'ils ne leur permettent plus d'accéder aux subsides, ce n'est pas un problème pour vous non plus. On peut donc attendre un an, deux ans, voire trois ans avant – peut-être – de corriger des effets d'aubaine qui sont connus depuis des années.

Cette logique ne s'arrête pas à Job+ : elle traverse de part en part votre vision des services publics. D'un côté, dans le privé, vous subsidiez la précarité et l'intérim ; de l'autre, dans le public, vous menez une autre offensive, à savoir l'attaque contre le statut, la pression salariale et le détricotage des garanties collectives. C'est la même mécanique : moins de stabilité, moins de protection, plus de flexibilité et plus de pression pour les agents.

Les arbitrages budgétaires de Mme Galant, que vous présentez comme purement techniques, sont en réalité des choix politiques clairs. Nous ne contestons pas la nécessité d'investir 10 millions d'euros dans l'informatique et la cybersécurité. Après les attaques subies par nos services publics, ce serait irresponsable de ne rien faire. Cependant, la modernisation des outils ne peut pas servir de paravent pour fragiliser les agents. Le problème est là : on trouve des millions pour les logiciels, les audits, les loyers ou les frais postaux, mais la gestion directe du personnel n'augmente que de 221 000 euros. Cela pose deux questions simples : quelle part de ces 10 millions ira réellement au renforcement des compétences internes de l'administration ? Quelle part finira dans les poches des cabinets de consultance privés ?

Votre réforme du statut n'est rien d'autre qu'un alignement vers le bas. Pour régler les différences entre contractuel et statutaire, vous choisissez systématiquement l'option la moins favorable. Pourquoi

ne pas aligner les droits vers le haut plutôt que de raboter les garanties existantes ? Le statut n'est pas un privilège, mais une garantie démocratique. Rappelons d'ailleurs un fait historique que vous semblez vouloir oublier : ce statut a été pensé et mis en place en 1937 par un libéral, Louis Camu.

À l'époque, l'objectif d'un tel cadre était noble et indispensable : protéger l'administration des ingérences politiques, du favoritisme, des nominations de complaisance et de l'arbitraire afin de garantir la neutralité et la continuité du service aux citoyens.

C'est un comble absolu : aujourd'hui, ce sont des gens qui se prétendent libéraux, héritiers de cette même famille politique, qui s'acharnent à démanteler cette protection démocratique essentielle. En le cassant, c'est le service à la population que vous dégradez.

Pendant que vous imposez la rigueur à la base, le vocabulaire change radicalement dès qu'on lève les yeux vers le haut management. Là, il faut être attractif, introduire de la rémunération variable et calquer les primes sur le privé. Les chiffres discutés en commission donnent le vertige. Mme Galant a fixé le nouveau montant fixe à 88 336 euros bruts non indexés pour un administrateur général, près de 79 000 euros pour un directeur de catégorie. À cela, vous ajoutez une part variable pouvant atteindre 20 %. Faisons le calcul réel : pour le plus haut niveau, la rémunération globale passerait d'environ 152 000 euros à près de 187 000 euros bruts par an. Et avec la part variable maximale, cela peut grimper jusqu'à 224 000 euros par an. C'est une augmentation massive de 72 000 euros par an, soit 6 000 euros de plus par mois.

Vous nous répondez que ce n'est pas un bonus automatique. Soit. Mais pour les travailleurs de base, qu'est-ce qui est automatique ? Pour eux, l'automatisme, c'est une trajectoire salariale globale qui diminue année après année. C'est une norme de remplacement minimale bloquée à 30 % alors que l'on enregistre 350 départs par an. Résultat concret : moins de remplacements, des équipes sous pression et une surcharge de travail pour ceux qui restent. Rigueur en bas, augmentation au sommet.

Monsieur le Ministre-Président, vous répétez qu'il faut veiller au bon usage de chaque euro public. Est-ce un bon usage que de fragiliser les agents qui font tourner la machine ? Est-ce un bon usage d'investir dans le tout numérique sans donner les bras nécessaires pour faire vivre ces outils ? Est-ce un bon usage de prétendre renforcer l'administration tout en attaquant les conditions salariales de ceux et celles qui y travaillent ? La réponse est non. Un service public fort ne se résume pas à des logiciels, des audits ou des grilles de performance managériale. Il repose d'abord sur des agents respectés, protégés et payés dignement. Ce que vous qualifiez de modernisation est une précarisation organisée, et cela, nous ne l'accepterons pas.

En matière de santé et d'action sociale, derrière l'image d'une protection des secteurs sociaux, nous voyons surtout des actualisations techniques, des corrections de trajectoire budgétaire, l'utilisation d'excédents de trésorerie, des baisses de liquidation et des réallocations de crédits. Or, pendant ce temps, les besoins sociaux continuent d'augmenter : la précarité progresse, les prix de l'énergie et de nombreux biens essentiels restent élevés, les conséquences des tensions internationales et de la guerre pèsent directement sur le budget des ménages. Les services sociaux, les aides à domicile, les structures d'accueil, les maisons de repos, les acteurs de la santé mentale sont sous pression.

D'ailleurs, concernant la santé mentale, nous restons sur notre faim. Alors que tous les acteurs du secteur alertent sur l'augmentation des besoins, sur les listes d'attente et sur la détresse psychologique grandissante, nous ne voyons pas dans cet ajustement de renforcement structurel significatif pour les jeunes, les équipes mobiles, les services de première ligne, la réduction des listes d'attente. Je pense plus particulièrement aux jeunes qui sont confrontés aux mesures prises par votre majorité dans l'enseignement et qui se demandent de quoi l'avenir sera fait.

Mardi, une partie importante du secteur non marchand était dans la rue pour dénoncer le manque de moyens et le manque de perspectives. Votre réponse aux manifestants reste cramponnée à votre mantra : la rigueur budgétaire importe plus que la prise en main de l'augmentation des besoins de la population. J'ai l'impression que c'est comme si vous voyiez le bateau social couler – et je suis certain que vous le voyez –, mais que malgré tout, vous ne faites rien pour le renflouer. N'oublions jamais que prévenir est moins coûteux que de devoir guérir, et que dès lors, même budgétairement, il est moins intéressant de laisser tomber des familles dans la pauvreté, avec toutes les conséquences que cela entraîne pour leur santé, que de mettre aujourd'hui des moyens pour éviter la précarité.

Un élément revient à plusieurs reprises : les conséquences financières de la pollution environnementale continuent d'être assumées par la collectivité, tandis que les responsables de cette pollution restent largement absents de l'équation. Le premier exemple concerne les cours d'eau. Il y a certes une augmentation prévue des budgets en la matière, mais à y regarder de plus près, on comprend qu'elle sert principalement à absorber l'augmentation des coûts des travaux, la raréfaction des filières de gestion des sédiments et surtout les surcoûts liés aux PFAS.

Autrement dit, les Wallons paient aujourd'hui la facture de pollutions dont ils ne sont pourtant pas responsables. Où est passé le principe du pollueur-payeur ? Comment expliquez-vous que cinq ans après la découverte des contaminations aux PFAS en Wallonie, aucun grand pollueur ne participe encore significativement au financement des coûts supportés

par les pouvoirs publics et par la collectivité ? Il en va de même pour la question des déchets sauvages, le Fonds pour la protection de l'environnement et la gestion de l'eau. Cet ajustement budgétaire donne parfois le sentiment que la Wallonie continue à gérer les conséquences environnementales plutôt qu'à faire payer ceux qui en sont à l'origine. Nous avons le sentiment que le principe pollueur-payeur reste davantage un slogan qu'une réalité budgétaire.

En matière de logement, dans votre ajustement budgétaire, vous prévoyez 5,8 millions d'euros de dépenses en plus, mais quand on regarde en détail les dépenses supplémentaires, il n'y a que 700 000 euros pour financer l'augmentation du nombre de logements qui seront gérés par les agences immobilières sociales. La plus grande partie, soit 4,25 millions d'euros des dépenses supplémentaires, constitue le paiement de charges liées à un prêt accordé par la Banque européenne d'investissement. Il y a une augmentation réelle de seulement 700 000 euros, alors que nous sommes dans une crise du logement, alors que Embuild, la fédération de la construction, parle de 375 000 logements à construire en plus pour y remédier, et alors que depuis votre entrée en fonction, vous n'avez pas renouvelé des budgets pour la rénovation et la construction de logements publics pour au moins 65 millions d'euros. Pourtant, il y a maintenant 50 000 familles en attente d'un logement public.

De plus, concernant votre réforme des primes de rénovation, le Gouvernement wallon – MR-Les Engagés –, qui promettait une gestion rigoureuse d'ingénieur, est vivement critiqué par l'avis de l'auditeur du Conseil d'État. Cet avis révèle une réalité bien différente, celle d'un exécutif d'amateurs.

En effet, quatre failles juridiques majeures sont pointées. D'abord, l'exigence d'un acompte de 20 % pour le régime transitoire est jugée injustifiée, excluant arbitrairement de nombreuses familles. Ensuite, le délai de 15 jours, comptés à partir de la première lecture du Gouvernement au lieu de la publication au *Moniteur belge*, viole les règles élémentaires de sécurité juridique. Aussi, l'exclusion des ménages aux revenus supérieurs à 122 000 euros est disproportionnée. Enfin, les modifications des Rénopack sont également contestées.

Le plus grave est le coût potentiel. Si le Conseil d'État annule l'arrêté, l'ancien système, plus favorable, resterait en vigueur depuis février 2025. La Région devrait alors réexaminer tous les dossiers, engendrant une facture estimée à plus de 1,5 milliard d'euros, contre un dérapage initialement prévu de 1 milliard d'euros. Le Gouvernement, qui voulait maîtriser les finances risque d'aggraver le déficit par son amateurisme. Loin de la compétence promise, il est appelé à revoir rapidement sa copie, car dans cet ajustement budgétaire, on ne trouve pas la moindre prise en compte de ce risque de dérapage.

Enfin, n'oublions pas que le Gouvernement du MR et des Engagés a fait preuve d'une grande opacité dans la communication des informations concernant cet ajustement budgétaire. C'est dommage que Mme De Bue ne soit pas là parce que je voulais réagir à son propos. À la demande des groupes de l'opposition, nous avons enfin reçu l'échange de mails qu'il y a eu entre la Cour des comptes et le Gouvernement. Celui-ci avait été largement mentionné lors de la commission. Il est extrêmement éclairant sur différents éléments. Tout d'abord, le Gouvernement a le droit d'estimer pour lui-même que certains documents doivent être confidentiels, mais il n'a pas le droit d'empêcher la Cour des comptes d'avoir ces documents. C'est clairement le rappel à la loi qui a été fait par la Cour des comptes. Ce n'est pas au Gouvernement de juger s'il est pertinent qu'un document soit communiqué à la Cour des comptes ou pas. C'est bien à la Cour des comptes d'en juger. C'est le premier impair à la loi que le Gouvernement fait.

Le deuxième impair à la loi, c'est que dans l'échange de mails, il est très clair que le Gouvernement wallon fait pression sur la Cour des comptes pour qu'elle ne communique pas d'éléments au Parlement. On ne parle pas d'une méthode de travail, de choix, ou de débat. On parle d'un Gouvernement qui ne respecte pas la loi. Le MR et Les Engagés nous ont habitués au non-respect du règlement. Apparemment, les règles démocratiques ne valent que quand elles vous sont utiles et pas quand elles ne le sont pas.

Nous ne devons pas rappeler ici l'épisode qui s'est déroulé à la Fédération Wallonie-Bruxelles, où des règles n'ont pas été respectées. Dans ce cas, on parle de règles ayant été fixées par le Parlement lui-même, tandis qu'ici on parle de lois qui s'imposent à tous les Gouvernements. La Cour des comptes a le droit de demander n'importe quel élément pour pouvoir parfaire son analyse du budget, et le Gouvernement lui a refusé. La Cour des comptes a aussi l'obligation de communiquer ces éléments quand un parlementaire lui demande. Or, le Gouvernement refuse que la Cour des comptes le fasse. C'est extrêmement grave.

On peut entendre que cela n'aurait peut-être pas changé l'analyse du budget, mais en fait, on ne le sait pas. M. Rion a été extrêmement prudent. Il a dit qu'il n'allait pas se positionner jusqu'au bout là-dessus, puisqu'il ne pouvait pas se positionner sur des documents qu'il n'avait pas reçus. Cet élément va entacher durablement les travaux budgétaires, mais surtout la vision non démocratique que ce Gouvernement a de sa mission.

On n'oubliera pas non plus qu'il y a maintenant une menace de contribution demandée à la Région wallonne de 500 millions d'euros, à l'avantage du budget fédéral. Pourtant, le point essentiel de la discussion avec le Fédéral ne devrait certainement pas porter sur le fait de donner plus d'argent à un Gouvernement qui choisit

d'investir dans la guerre, plutôt que dans les priorités sociales, mais que le Gouvernement fédéral assume, enfin, les charges et les mesures qu'il impose aux autres niveaux de pouvoir, que ce soit le niveau régional ou le niveau communal.

Vous comprendrez donc qu'il est impossible pour notre groupe de soutenir l'ajustement budgétaire d'un Gouvernement qui dit faire des économies, alors qu'il fait des choix : il fait le choix de prendre prioritairement de l'argent dans la poche des travailleurs, au lieu d'aller chercher l'argent là où il est.

**M. le Président.** – Pour les Engagés, il n'y a pas de remarques particulières.

La parole est à M. Hazée.

**M. Stéphane Hazée** (Ecolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, je vais être assez synthétique dans les éléments que nous retenons de ces échanges budgétaires, pour ensuite revenir à cet enjeu de la Cour des comptes, qui a marqué nos débats de lundi. Enfin, j'en reviendrai à une question au ministre-président, celle des 2 milliards d'euros, qui est restée pendante en séance plénière, puisque nous avons ici plus de temps pour l'aborder.

Premièrement, sur le plan de la synthèse de ces enjeux budgétaires, notre premier constat est que les dégâts du budget initial sont toujours là : la casse sociale, la mise en périphérie des enjeux écologiques – il y a clairement un désinvestissement en la matière –, les attaques contre l'emploi, contre les pouvoirs locaux, contre les associations, avec – cela a été dit précédemment – ce slogan sur l'absence de nouvelles taxes se traduisant, dans les faits, par une forme de soustraction des taxes. À ce dernier égard, s'ajoute un aveuglement voulu lorsque, encore en séance plénière, mais c'était déjà le cas en commission, on recense le nombre de communes qui ont augmenté l'additionnel à l'IPP ou au précompte immobilier en faisant semblant de ne pas voir les autres augmentations des tarifs, taxes et redevances communales. À Namur, 80 règlements-taxes ont été adoptés par le Conseil communal. Comme le titrait *La Dernière Heure*, ce sera plus cher à Namur de se garer, de nager et même de mourir.

Il importe d'amener ces éléments dans la discussion et de mettre en exergue les signaux qui montrent que cela va s'amplifier. On a la réforme APE qui suscite un très grand nombre de craintes. L'augmentation considérable du prix du bus est annoncée, même si l'on n'en connaît pas encore les détails ni exactement les cibles précises.

S'ajoutent des craintes en matière d'allocations familiales, même si, en la matière, je veux retenir de nos débats le recadrage que le ministre-président a fait à l'égard de certaines personnalités et de certains membres de son Gouvernement qui voulaient venir sur

le débat du nombre d'enfants, considérant que le nombre d'enfants est un élément qui relève du choix de vie. Cet enjeu du choix de vie ne porte pas sur le premier, le *ixième* ou le *ixième+1* enfant.

Deuxièmement, il en va de l'absence d'assainissement qui caractérise la situation dans laquelle nous nous trouvons, puisque le solde SEC du budget initial comme du budget ajusté va rester le même que celui qui a pu être constaté aux comptes 2023 ou 2024. C'est un élément qu'il faut observer. La Cour des comptes a d'ailleurs marqué plusieurs risques de sous-estimation de dépenses, plusieurs risques de surestimation de recettes. Là-dessus, nous avons entendu les explications du Gouvernement : ce sera le compte qui permettra d'être le juge-arbitre, mais le précédent exercice a quand même été un compte avec un très sérieux dérapage – de plus de 500 millions d'euros – jamais vu dans l'époque contemporaine, et même depuis que vous êtes aux manettes du budget, depuis 2022.

Troisièmement, il y a des risques fédéraux. Vous avez entendu notre appel à la vigilance par rapport à ces 500 millions d'euros pour 2028-2029. C'est une menace claire qui irait dans le sens inverse de l'histoire institutionnelle de ce pays. Vous n'avez pas répondu, par contre, sur les enjeux plus ponctuels : le précompte pour les chercheurs, ô combien important pour le secteur de la recherche, ainsi que sur l'érosion de la base fiscale IPP, avec la disqualification des emplois salariés et leur évolution vers des emplois de type flexi-jobs ou jobs étudiants, qui ne sont pas soumis aux mêmes règles fiscales.

Les enjeux fédéraux se sont encore amplifiés depuis notre échange de lundi, puisque le dossier d'Ethias a à nouveau été remis à l'agenda, de façon complètement dingue par slogan, par ukase, alors que lorsque nous discutons dans les commissions de ce Parlement avec des acteurs qualifiés – je pense notamment au ministre de l'Économie –, ils rappellent, avec nous, l'importance stratégique de cette entreprise, le nombre considérable d'emplois que cela représente en Wallonie et dans le pays, puisque c'est une entreprise nationale dont le siège se trouve en Wallonie, ce qui n'est quand même pas fréquent.

Ils rappellent avec nous le caractère stratégique de cette entreprise dans le secteur de l'assurance et, subsidiairement, le fait que c'est un investissement extrêmement rentable. Le dividende de plusieurs dizaines de millions d'euros, qui vient garnir votre équation budgétaire chaque année, est significativement plus élevé que ce qui pourrait être perçu avec une réduction de dettes. Ce sont des éléments qui laissent pantois d'avoir à nouveau, par tweets, des menaces pour des milliers de familles, pour toute une région.

Puis, là derrière, ce sont des choix politiques. Je ne peux plus entendre le discours de la fatalité, de

l'absence d'alternative, alors qu'il y a de l'argent pour ce que vous voulez bien. Je pense notamment aux *top managers*, aux effets d'aubaine sur une série de réformes. La réforme Job+ en est un exemple illustré par la Cour des comptes. Je pense bien évidemment – cela reviendra encore, cela a déjà beaucoup animé nos débats – aux réformes fiscales injustes. Tous ces éléments, nous en discuterons d'ici la séance plénière, et je ne serai pas plus long sur ce sujet.

Par contre, je pense important de s'arrêter avec vous sur cette discussion que nous avons eue avec la Cour des comptes. Depuis lundi, nous avons pu prendre connaissance des courriers électroniques qui nous ont été transmis. Nous avons pu mieux comprendre, par une lecture à la volée, les termes du débat. Ma conclusion est que M. Rion a eu bien raison d'alerter cette Commission. Si y avait un message que j'ai envie de porter aujourd'hui, c'est surtout d'encourager la Cour des comptes à continuer son exercice de vigilance, en toute indépendance, et à alerter ce Parlement chaque fois qu'elle estime qu'elle est entravée ou qu'elle pourrait être entravée dans l'exercice de ses fonctions.

Il a bien été dit qu'il y avait aussi un rôle préventif à cette alerte. C'est la raison pour laquelle la Commission a poursuivi son travail. Si M. Rion avait été plus aigu dans le risque de son alerte, bien évidemment que nous aurions agi autrement. Les termes du débat posent bien les enjeux de transparence, de contrôle parlementaire et de séparation des pouvoirs. La séparation des pouvoirs est un enjeu majeur à partir duquel notre Parlement peut contrôler le Gouvernement. Je trouverais rassurant que l'ensemble des groupes puissent partager ces éléments, parce que ceux qui sont aujourd'hui dans l'opposition, peut-être seront ultérieurement de la majorité, et ceux qui sont aujourd'hui la majorité peuvent être un jour dans l'opposition. Je n'en sais rien, et quelque part, peu m'importe. Ici, il y a là des valeurs qui sont en cause et qui justifient que, ensemble, nous soyons attentifs à ce qui se passe. Cette séquence illustre un renversement de la norme où le Gouvernement chercherait à contrôler le Parlement. C'est de cela dont il est question.

Quand on lit de manière attentive ces courriers électroniques, on voit bien que ce qui anime le Gouvernement, c'est la crainte que la Cour des comptes puisse, de manière indépendante, juger ce qui peut ou non être transmis au Parlement. C'est ce qui est au cœur de la discussion, et personne ne peut évidemment ne pas y voir la conséquence de l'affaire Galant de l'ajustement 2025, lorsque le Gouvernement a sans doute été surpris qu'il ne puisse pas mentir sans que cela ne se voie, et sans qu'il n'y ait de suite. Il a sans doute pensé que l'on pouvait charger l'administration, parce que ce Parlement n'aurait pas de capacité à vérifier ce qu'il en était. La Cour, dans ce cas de figure – nous n'avons bien évidemment pas accès de manière générale et permanente aux propositions de l'administration, ce ne serait pas notre rôle –, en voyant les termes de la discussion, a considéré qu'il était de son rôle de nous

transmettre, de manière ciblée, les propositions de l'administration sur ces allocations de base et sur ces programmes, pour nous permettre de voir clair, pour ainsi confondre la tentative de manipulation et le mensonge de la ministre Galant et ainsi pouvoir établir simplement les faits.

Ce n'étaient que des faits à partir d'une allocation de base. Les loyers, les dépenses sont quand même prévisibles et rarement polémiques au sein de cette assemblée. Quand il y a des factures, on les paie, c'est un principe de base partagé. Personne au début de la journée n'aurait pu penser que ce programme et cette allocation budgétaire allait générer un débat.

Le débat a été généré par la manipulation et le mensonge, et la Cour des comptes est intervenue pour permettre de voir ce qu'il en était. Que le Gouvernement, à partir de ces faits, puisse penser que la bonne réponse, est de chercher à empêcher la Cour des comptes d'exercer son travail et de l'empêcher de nous informer quand elle juge que c'est pertinent, par rapport à des informations que nous demandons à la suite du débat qui se passe ici, c'est totalement insensé. Si l'on regarde les choses, c'est insensé. Je ne vais certainement pas dire que ces fiches standardisées pour l'ajustement 2026 auraient donné lieu à un autre rapport de la Cour des comptes, car elle a bien exprimé comment les choses se sont passées – sur ce point, je peux rejoindre ce que Mme Bue a dit. La question ici n'est pas celle-là, mais porte sur les logiques en présence et l'alerte qui, à notre sens et à juste titre, a été portée par la Cour des comptes et que nous relayons ici.

Nous avons entendu les engagements, qui se sont précisés au fil des débats, du ministre-président ; nous espérons bien ne pas avoir de nouvelles séquences, parce que ceci s'inscrit dans un fil plus large où – cela a été rappelé par Mme Tillieux – on a déjà dû vous alerter publiquement l'an dernier, dans une démarche avec l'ensemble des groupes d'opposition – ce qui est rare, c'est peut-être même la seule depuis le début de la législature –, dans ce Parlement, pour dire que cela ne va pas quand le Gouvernement restreint la transparence à l'égard du Parlement. Je pense à l'ordre du jour provisoire du Gouvernement, qui a transcendé la législature depuis très longtemps quelle que soit la configuration politique, les notes d'orientation ou les analyses juridiques qui, pourtant, devraient faire l'objet d'éléments partagés du débat si nous étions, ensemble, dans l'optique d'une recherche de l'intérêt général.

J'ouvre, sans polémique, une petite parenthèse qui se rattache à la même problématique en matière de transparence. En effet, il serait bon que l'ensemble des ministres puissent amener un justificatif des changements lors de l'ajustement pour les allocations de base qui font l'objet de modifications dans le cahier que nous recevons pour préparer nos discussions. La ministre de l'Agriculture et de la Ruralité a un document qui ne répond pas aux standards que vous

appliquez, Monsieur le Ministre-Président. Cela me coûte de le dire. Ce n'est pas la première fois. Ce fut déjà le cas pour des budgets initiaux, ce qui était plus problématique. Il y a là une obligation pour le Gouvernement de chercher à ce que l'information soit plus détaillée. En l'occurrence, ce n'est même pas qu'elle n'est pas détaillée, puisque, pour un grand nombre d'allocations de base, il n'y a même aucune explication des mouvements qui sont constatés. Un peu d'aide de la part du cabinet ou de l'administration du budget, si cela est nécessaire, doit permettre d'éviter des incidents plus problématiques lors de nos prochaines discussions.

La deuxième remarque n'a absolument rien à voir avec la Cour des comptes, mais se rattache au même enjeu du contrôle parlementaire. Je dois partager l'interpellation de ma collègue, Veronica Cremasco, lorsque la ministre de la Fonction publique a proposé d'éconduire les discussions en Commission de la fonction publique, des infrastructures sportives et de la simplification administrative. J'ai beaucoup de respect pour les activités ou les manifestations sportives, a fortiori quand elles peuvent rassembler un grand nombre de personnes. Il est certainement possible, le cas échéant, d'aménager les choses en commençant plus tôt, en poursuivant plus tard, ou même le lendemain. Cependant, proposer d'éconduire la discussion comme cela a été fait n'est pas au niveau des attentes de notre Parlement.

Cela étant posé, je reviens à ma question, Monsieur le Ministre-Président. Ce sera finalement la seule, hormis la question des *corrigendum* que j'avais suggérée lundi, car cela m'intéressera de savoir quel est le suivi qui en est donné, mais ce n'est pas le point central de mon propos ici. Je reviens sur les 2 milliards parce que, mercredi, après la manifestation de milliers et de milliers de personnes à Namur la veille, nous vous avons interrogé, en séance plénière, pour mieux comprendre ce qui a été dit par le Gouvernement sur la trajectoire, sur les efforts qui restent à faire. Je suis resté assez insatisfait – c'est un euphémisme – de la réponse, puisque vous n'avez pas vraiment répondu aux questions. Vous avez même, par ailleurs, accusé l'opposition d'alimenter les craintes, notamment en parlant des 2 milliards. C'était vraiment trop injuste. J'admets que le format de la question d'actualité ou la question urgente peut parfois donner lieu à un temps de parole trop court que pour développer sa pensée. C'est pourquoi je reviens ici rappeler que le point de départ de ce débat, c'est vous, on vous reconnaît.

*L'Écho* du 16 mai 2026 écrivait : « Adrien Dolimont, Ministre-Président wallon : les économies prévues dans l'accord de coalition ne suffisent plus. » Nous sommes quelques jours après le conclave budgétaire et la discussion que nous avons eue dans cette commission, et vous dites : « Tout cela ne vaut plus, nous n'y sommes pas. » Puis, vous développez et dites : « Il y a 2 milliards d'euros à faire d'ici la fin de la

législature. Notre objectif reste l'équilibre à la fin de la législature et, si l'on ne change pas certains éléments de la DPR, nous n'arriverons pas à atteindre l'équilibre. » Si je vous pose la question ici, ce n'est pas pour parler à votre place, c'est pour vous permettre de vous exprimer. Vous dites en substance : « Les économies que nous avons prévues jusqu'ici ne suffisent pas et l'on va devoir travailler. »

Forcément, cette déclaration a marqué, vous l'avez mesuré. Elle n'a pas marqué que dans ce Parlement, elle a marqué dans la société. Contrairement à ce que vous avez dit mercredi, c'est cette déclaration qui alimente des craintes vives. Lorsqu'on leur dit que l'on a fait 500 millions jusqu'ici, mais qu'il n'y a encore 2 milliards d'euros à faire, beaucoup de personnes sont légitimement inquiètes. Surtout quand on leur dit que, en plus, on ne va travailler qu'en dépense. Cependant, cela fait partie de vos choix budgétaires et je ne vous demande pas de commenter ceux qui n'ont pas encore été faits.

Nous sommes alors revenus en question d'actualité, Mme Morreale et moi-même, le 20 mai, quelques jours après. Il n'y a pas d'élément relevant. J'ai même cherché à mettre du fluo sur ce que je pourrais citer, mais il n'y a rien que je puisse retenir. J'ajoute simplement le fait que vous avez dit à la radio la veille, ou peut être ce jour-là, qu'il faut changer de chemin budgétaire. C'est la phrase qui m'a marqué, je l'ai retenue.

Puis nous vous avons interrogé en commission, de nouveau avec le même principe : on aura plus de temps, le ministre-président va pouvoir clarifier les choses. Nous vous posions deux questions importantes. La première était : « Pouvez-vous distinguer, quand on dit qu'il y a 2 milliards d'euros, les éléments conjoncturels et les éléments structurels ? » Rien que cela permet que le débat prenne déjà un tour plus calibré. Si j'ai posé cette question, c'est parce que vous-même l'évoquez dans votre interview. Je veux vous rendre justice, puisque vous évoquez le fait qu'il y ait la fin de certaines dépenses temporaires qu'il faut intégrer dans l'équation, le Plan de relance. Je ne pose dès lors pas une question théorique, je pose une question très concrète qui s'appuie sur des déclarations que vous avez déjà faites. C'est un premier paramètre : peut-on distinguer, dans ce chemin, les éléments conjoncturels et les éléments structurels ?

Puis, l'autre paramètre, qui est encore plus important, je vous cite la question posée en commission le 1<sup>er</sup> juin : « Pouvez-vous identifier les éléments prévus par la trajectoire, parce que nous ne les connaissons pas, puis l'écart qui s'ajoute ? » Qu'avez-vous voulu dire ? Quand vous dites que les économies prévues dans l'accord de coalition ne suffisent plus, qu'est-ce que cela veut dire ? Vous nous répondez : « Je ne peux pas vous répondre sur ce qui n'a pas encore été décidé. Aucun arbitrage n'a encore été arrêté concernant

d'éventuelles économies. Je n'ai donc pas l'intention aujourd'hui de vous lister les potentielles mesures. » Là-dessus, je n'ai aucun problème.

Je le dis solennellement, je ne vous demande pas de nous dire quels seront les arbitrages, vous ne les connaissez pas encore. Je ne vous demande pas non plus de nous dire sur quelle liste vous allez débattre. Je peux tout à fait comprendre que cela fasse partie de vos délibérations, et je respecte le travail du Gouvernement à cet égard. Par contre, ce qui est absolument nécessaire, si je reprends les principes évoqués tout à l'heure – la transparence, la séparation des pouvoirs, le contrôle parlementaire –, c'est que, lorsque vous parlez dans la presse, vous puissiez rendre compte de vos déclarations. Qu'avez-vous voulu dire ? Vous parlez de 2 milliards d'euros, quelle part va être rencontrée par des éléments conjoncturels qui vont s'effacer, s'éteindre, s'atténuer ? Puis, quelle part constitue l'effort structurel ? Ensuite, pour cette part qui subsiste, qu'est-il déjà prévu par la DPR ; sans devoir donner le menu, puisque vous en discuterez d'ici septembre-octobre ?

C'est ma seule question, mais elle est majeure, parce qu'elle suscite une inquiétude très large dans la population. On ne peut pas laisser pendant des mois cette question sans qu'elle soit cadrée. Vous allumez la flamme, puis vous courez très vite et vous laissez de l'expectative pour l'ensemble de la population. Je souhaite aujourd'hui, pour donner une utilité complémentaire à cette discussion, vous interroger sur ce point qui est resté sans réponse depuis le 16 mai 2026.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

**M. Adrien Dolimont,** Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, j'entends depuis le début de cette commission et déjà lundi, des accusations de manque de transparence. Je commencerai par ce point. Il faut être extrêmement clair : il n'y a ni opacité ni dissimulation. Il y a simplement le respect du droit et du fonctionnement normal des institutions.

D'abord, remettons les choses à leur juste place. La Cour des comptes dispose de pouvoirs très larges. Elle peut obtenir tous les documents nécessaires à sa mission et nous le respectons pleinement. Pas d'ambiguïté sur ce point. Elle dispose des propositions de l'administration, des notes du Gouvernement ou toute explication qui permette d'éclairer son analyse. Il a été dit ce matin qu'elle n'avait pas pu obtenir les propositions provisoires des administrations. C'est factuellement faux. Ce dont il est question aujourd'hui, ce n'est pas de cela. Certains essaient d'assimiler des documents internes de travail à des documents officiels du Gouvernement. C'est également juridiquement faux.

Les fiches budgétaires – je l'ai déjà dit lundi, je le répète et cela a été souligné, même si nous n'avons pas la même interprétation aujourd'hui –, ce sont les outils de travail. Elles sont produites en amont des arbitrages budgétaires. Elles contiennent des hypothèses, des propositions et des positions provisoires qui peuvent être modifiées, ainsi que les discussions en cours. Elles ne sont ni stabilisées ni mises à jour après décision du Gouvernement. Elles ne reflètent donc pas les choix finaux du Gouvernement. Elles n'existaient d'ailleurs même pas les autres années ou sous la précédente législature. Elles ne sont pas encore aujourd'hui produites par l'administration et sont en phase de test. C'est pourquoi, vous l'avez souligné, la Cour s'interroge surtout pour la suite. Merci pour cette honnêteté intellectuelle.

Permettez-moi de dire simplement qu'un brouillon n'a jamais engagé un gouvernement. Seules les décisions qu'il prend engagent le gouvernement. Ce qui engage le gouvernement, ce sont les décisions prises en conclave, les tableaux budgétaires, les documents transmis au Parlement, mais pas les supports préparatoires.

Il faut arrêter d'entretenir la confusion : la Cour des comptes et la publicité des documents, ce n'est évidemment pas la même chose. Je comprends la volonté de confondre les deux dans une stratégie politique, mais de nouveau, c'est factuellement faux. La Cour peut avoir accès aux documents nécessaires à son analyse, mais cela ne signifie pas que tout document interne devienne automatiquement public et librement communicable.

Je vais être très direct par rapport à mon avis. Si l'on publie des documents de travail non stabilisés, on ne fait pas œuvre de transparence : on crée surtout de la confusion. Vous mélangez des hypothèses avec des décisions et des débats internes avec des engagements publics. La transparence, ce n'est pas tout montrer ; c'est montrer ce qui est juste et compréhensible.

Enfin, sur le fond, nous n'avons aucun problème à transmettre à la Cour les éléments nécessaires à son travail dans un cadre strict, fonctionnel et confidentiel. Comme je l'ai indiqué encore lundi, nous travaillerons avec la Cour pour qu'elle puisse avoir ses apaisements par rapport à des craintes qu'elle a évoquées pour l'avenir et par rapport à l'opacité d'autres niveaux de pouvoir. Les mails entre la Cour et moi-même communiqués au Parlement confirment d'ailleurs clairement que c'est dans ce sens que nous travaillons.

Vous oubliez d'ailleurs aussi de mentionner que tous les mails enjoignent les cabinets à répondre et à fournir tous les éléments d'information à la Cour des comptes. Nous refusons la dérive qui consisterait à faire des documents préparatoires des documents politiques qui permettraient d'appuyer le processus de décision gouvernemental sur des éléments non stabilisés et, ainsi,

de le fragiliser. Ici, vous demandez les documents de travail pour créer du bruit. Nous assumons les décisions pour apporter de la clarté par rapport à cela.

En conclusion, nous n'avons rien à cacher, mais nous avons une responsabilité : garantir un débat budgétaire sérieux fondé sur des décisions et pas sur des hypothèses. Les hypothèses nourrissent nos décisions, mais elles nous appartiennent. Pour le reste, je n'ai pas entendu beaucoup de nouvelles questions auxquelles je n'ai pas répondu longuement en commission lundi. Je ne vais donc pas refaire le débat. Je vais néanmoins revenir sur l'un ou l'autre point plus technique.

En ce qui concerne le manque de transparence sur le PRW, je ne peux pas laisser dire une telle chose. Je vous ai transmis, cette semaine, par projet, les moyens 2026, l'exécuté cumulé et les moyens 2027-2030. Cela n'avait jamais été fait depuis le début de ces plans. Je pense qu'il faut aussi le souligner, car souligner uniquement ce qui ne fonctionne pas, c'est bien pour appuyer un discours politique, mais ce n'est pas ce qui fait avancer les choses. Moi, je fais le choix de vous transmettre l'information. J'aurais honnêtement aimé avoir autant de transparence sur certains investissements ferroviaires, par exemple. Cela aurait peut-être permis d'éclairer l'ensemble des enjeux.

Au niveau de l'enjeu ponctuel du Fédéral par rapport au précompte professionnel, auquel je n'aurais pas forcément répondu – d'autres éléments ont été soulignés –, je voudrais juste rappeler que de nombreuses réunions sont en cours avec les différentes entités du pays. Ces questions épineuses y sont abordées ; elles ne sont donc pas laissées de côté, je vous l'assure. En ce qui concerne singulièrement le précompte professionnel, je suis certain que vous avez lu notre accord de gouvernement par rapport à ce point spécifique, ainsi que les positions que j'ai annoncées à plusieurs reprises. Je resterai un fervent défenseur de ces mécaniques, qui permettent de soutenir, notamment, le développement technologique en lien avec les compétences de notre Région.

Par rapport aux remarques sur le *corrigendum*, notamment au sujet des tableaux, je vous remercie d'avoir eu une lecture attentive et d'avoir permis de corriger ces coquilles. Je vous confirme que le *corrigendum* a été envoyé par mon cabinet au service du greffe ce mercredi. Je parle évidemment sous le contrôle du greffe, mais je pense que cela a été fait. En tout cas, mon cabinet me confirme que cela a bien été fait.

Par rapport à la trajectoire de 2 milliards d'euros, je rappelle que les efforts structurels prévus et communiqués lors de la formation de ce Gouvernement étaient évalués à 880 millions d'euros, soit la différence entre l'arrivée à une politique constante, qui était de -840 millions d'euros en SEC, et 40 millions d'euros en solde positif. Rappelez-vous des discussions qu'on a

eues à l'époque ; en simplifiant le propos, on peut dire que le reste de l'amélioration est du conjoncturel.

Bien évidemment – je ne m'en suis jamais caché –, une grande partie vient de la mise en place du Plan de relance. À titre d'exemple, il était initialement prévu qu'il ne faille plus liquider que 250 millions d'euros en 2027, alors qu'il en faudrait actuellement 455 millions, soit déjà 200 millions de plus à trouver ou à adapter sur le reste. Il y a également les charges d'intérêts – on a eu l'occasion d'en parler –, qui ont cru plus vite que prévu, vu la hausse des taux par rapport à juin 2024. Il y a également – je l'ai souligné – certaines recettes institutionnelles plus basses que ce qui était prévu lors de la formation du Gouvernement.

Mon alerte se base sur ces éléments. Je pense d'ailleurs l'avoir dit dans l'article ; j'aurais peut-être dû le relire avant aujourd'hui. Mon alerte vise donc clairement à indiquer que, pour assainir les finances publiques à l'issue de cette législature, il faudra revoir le chemin, avec des efforts en plus, que ce soit en recettes ou en dépenses. Je sors de la caricature que vous avez pu sortir, parce que je n'ai jamais dit qu'il n'y aurait pas de nouvelles recettes. On parle d'ailleurs de la nouvelle vignette et de la taxe des jeux et paris. Je pense donc qu'il faut aussi dire les choses de manière complète.

On doit revoir le chemin, avec des efforts supplémentaires et une révision de certaines politiques nouvelles qui étaient prévues. Ce n'est certainement pas un tabou dans mon chef, comme je l'ai dit – une interview récente le montre –, en la matière, et cela, mon Gouvernement l'assume.

Et c'est bien en ce sens que nous travaillons pour l'initial 2027 et que nous débattons ensemble d'ici quelques mois. Vous le savez, ce sont des sujets qui nous occupent pour la suite. Ce n'est pas vraiment le sujet de l'ajustement 2026, mais je veux pouvoir répondre à un maximum d'informations lorsque nous sommes, ici, au Parlement. Voici donc quelques éléments nouveaux ou de clarification que je voulais apporter.

On a entendu dire qu'il y aura 2 milliards d'efforts supplémentaires – moi aussi, je pourrais lire des propos qui ont été tenus. C'est simplement la différence – c'est ce que j'ai expliqué ; je ne sais pas si vous avez lu le compte rendu de mercredi –, dans notre trajectoire, entre notre objectif en solde SEC en 2027 et notre objectif en solde SEC en 2029. Ce chiffre de 2 milliards d'euros vient donc de cette différence. Voilà pour ces éclaircissements supplémentaires.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Anne Lambelin (PS).** – Monsieur le Ministre-Président, merci pour vos éléments de réponse. Finalement, ce que j'ai cherché à exprimer ici dans mon intervention, c'est que, dans ce Parlement, depuis des années, on a toujours eu des échanges constructifs et des

échanges qui se voulaient respectueux. L'opposition, singulièrement mon groupe – les groupes de l'opposition, de manière générale –, essaie systématiquement de vous avertir quand il y a des risques et de vous proposer des alternatives sérieuses, qui se veulent constructives. On n'est pas dans un processus d'opposition bête et méchante, vide d'arguments et de propositions.

Seulement voilà, cela fait deux ans maintenant que l'on a un petit peu le sentiment de s'épuiser. Ce n'est pas un sentiment, en fait : on est un peu épuisés. Cela fait deux ans que l'on ne se sent pas tellement écoutés, deux ans que l'on voit tous les acteurs des secteurs – le secteur non marchand, le secteur de la construction, de l'environnement, de l'aide sociale, l'associatif – qui nous rejoignent. Ils ont eux-mêmes des expressions, ils expriment leur inquiétude et leurs difficultés sur le terrain parce qu'ils n'y arrivent plus. Ils tentent encore, tant bien que mal, de vous ouvrir les yeux, Monsieur le Ministre-Président, parce qu'on a un peu l'impression que vous allez de plus en plus droit dans le mur.

On a cette impression parce que certains crédits sont sous-estimés ou surestimés. On a également l'impression que c'est fait de manière délibérée, par la manière dont vous traitez vos provisions, parfois comme des tirelires, parfois comme des effets d'annonce, mais sans suivi.

C'est sur ce point précis des provisions, que je vous ai interrogé concernant le PRW. On n'a rien dit sur le fait que vous ayez transmis des documents, même si, lors des discussions budgétaires, je vous avais interrogé sur le PRW et que vous avez renvoyé la balle vers vos ministres. J'ai interrogé votre ministre, Mme Neven, le lendemain, et elle m'a renvoyée vers vous. J'avoue que je n'y voyais pas très clair. Entre-temps, les documents ont été transmis et je ne vous ai pas attaqué sur ce point, à aucun moment.

Par contre, il y a un souci au niveau des provisions sur le PRW. C'est cela que j'ai dit. Je n'ai pas parlé de transparence sur ce point. Là, on n'a toujours pas de réponse. Si vous le souhaitez, je peux encore vous lire le passage ici sur le PRW que j'ai donc évoqué. Je parlais de son utilisation en fin d'année 2025 pour les dépenses qui n'avaient pas de lien avec le plan et qui a largement contribué aux 600 millions d'euros de dégradations en comptes. La Cour a aussi dénoncé la violation de cette règle budgétaire. C'est de cela que je parlais ici, que l'on ne se méprenne pas.

On reste aussi sceptiques par rapport aux politiques qui ont été décidées dans la précipitation. J'entends évidemment les deux réformes fiscales. On revient encore avec cela, évidemment. Vous allez vous retrouver obligé de détricoter ces réformes ; en tout cas, vous devez bien prendre conscience qu'il y a un souci, que cela ne suit pas, que les chiffres et les estimations

que vous aviez faites ne sont pas vérifiés, et au contraire, que cela pénalise encore plus certains publics.

Mme De Bue et moi venons du Brabant wallon. Les prix des logements en Brabant wallon continuent à exploser considérablement. Les jeunes continuent à partir vers d'autres provinces, mais dans les autres provinces aussi, les prix explosent. Vous ne pouvez pas le nier. Votre réforme n'est pas venue offrir de solutions pour l'acquisition des jeunes. Vous pouvez vérifier les statistiques, Madame De Bue, parce que les prix sont 13 % plus élevés qu'en province de Liège. On a des statistiques fiables, sur Statbel notamment. Allez vérifier tout cela, je suis sûre que vous l'avez déjà fait. Je ne comprends pas comment on peut encore avoir aujourd'hui deux discours sur ces réformes, parce que c'est insensé quand tous les chiffres, toutes les statistiques, toutes les analyses disent que les effets ne sont pas suivis.

Vous avez aussi entendu mes collègues. Je pense qu'il y a un manque de transparence sur une série de dossiers. Cela a été dit et redit, et même par la Cour des comptes. La Cour n'a pas la même lecture des choses que vous. Je rejoins ma collègue Mme Tillieux, qui en reparlera certainement, sur le risque de créer un précédent avec ce type d'attitude. J'entends vos justifications, mais elles ne nous ont pas convaincus. Quitte à nous épuiser encore un peu plus, encore une fois, nous vous le disons, Monsieur le Ministre-Président : il est temps de vous ressaisir. La Cour vous le dit elle-même, elle vous avertit, elle dénonce ce que nous expliquons également. Le Conseil d'État lui-même remet en cause certaines de vos politiques. Les citoyens, les associations, les agriculteurs, les travailleurs sont eux-mêmes dans la rue. Personne ne se sent écouté aujourd'hui, c'est le problème. Il est temps et il n'est pas trop tard pour revoir votre copie, Monsieur le Ministre-Président.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Dans la foulée de ce que vient d'exprimer ma collègue, je reprendrai, Monsieur le Ministre-Président, vos premiers mots qui disaient que vous respectez les missions de la Cour des comptes. Elle se sentirait plus respectée si elle avait des réponses directes aux mails qu'elle vous adresse. C'est une récrimination que vous a faite la Cour pendant notre commission. De plus, on croirait que vous la respectiez si, dans les échanges de mails, vous ne conditionniez pas la transmission d'informations au fait de ne pas les transmettre au Parlement. C'est précisément le rôle de la Cour d'agir en toute transparence, d'analyser les chiffres avec toute la distance nécessaire pour pouvoir alimenter les parlementaires, le cas échéant, sur les questions qui se dresseraient par rapport à l'analyse d'un budget. C'est hallucinant.

Rappelons le principe fondamental de l'organisation de notre démocratie et de la séparation des pouvoirs. En

réalité, c'est le Parlement qui contrôle le Gouvernement, pas l'inverse. Quand vous portez des accusations à l'égard des parlementaires ou que vous parlez de dérives, de faire des documents préparatoires, des documents politiques, vous contestez en réalité le travail que nous pouvons faire d'analyse des chiffres, d'analyse de la construction de décisions qui sont des choix politiques. C'est notre mission fondamentale. Nous ne pouvons pas accepter le discours que vous tenez. Absolument pas. Pour moi, il était tout simplement, dans votre chef, question de faire un peu profil bas en disant « cette année, on a eu des difficultés à se comprendre sur la nature des documents, on va en discuter avec la Cour et l'année prochaine, tout cela sera résolu en bonne entente, dans le respect de la mission de la Cour des comptes et de la mission des parlementaires, avec une mise à disposition des documents nécessaires. » C'était facile de répondre cela, mais ce n'est pas ce que vous faites. C'est pire. Votre réplique est plus grave encore que ce que nous avons entendu jusqu'à présent. Vous dites que la transparence, ce n'est pas tout montrer, c'est montrer ce qui est juste et compréhensible. Qui décide quels documents peuvent être transmis ou non ? C'est la Cour des comptes, ce n'est pas le Gouvernement. Pourquoi n'est-ce pas le Gouvernement ? Parce que le Parlement contrôle le Gouvernement et non l'inverse. On ne le répétera sans doute jamais assez.

Comment pouvons-nous faire pour juger de l'arbitrage que vous avez établi sans pouvoir nous fonder sur les éléments qui ont précisément permis les décisions ? Cela semble être le fondement même de l'organisation du Parlement.

Madame De Bue, ce que nous dénonçons, c'est la transmission des informations à la Cour des comptes. Ce n'est pas la question de la transmission aux députés. À cet égard, vous vous êtes trompée dans votre réflexion tout à l'heure. D'ailleurs, on n'a pas réclamé cette transmission systématique aux députés. Si vous avez bien entendu, ce n'est pas de cela que l'on parle. Si, dans l'exercice antérieur, nous avons dû le faire dans le cadre de la gestion immobilière avec la ministre en charge de la Fonction publique, c'est uniquement parce que cette ministre, en l'occurrence Mme Galant, avait affirmé trois choses :

- avoir repris intégralement les propositions de l'administration ;
- c'était l'administration qui s'était trompée par rapport aux loyers ;
- ce n'était pas elle qui avait présidé un arbitrage.

Cela a été dit en clair, en net, lors des échanges dans la commission budgétaire de Mme Galant. C'est parce que nous doutions de la véracité de ses propos que nous avons dû aller plus loin. Nous lui avons demandé les documents et elle a refusé de nous les transmettre. C'est ce qui s'est passé. C'est pourquoi on a fait la démarche d'introduire sa demande auprès de la Cour des comptes, démarche qui est relativement rare. Il fallait que nous

fassions cela pour établir factuellement que la ministre mentait.

Bref, notre groupe dénonce une violation par le Gouvernement de la liberté d'accès par la Cour des comptes, à toutes les informations qu'elle estime nécessaires à l'examen et à l'analyse, en particulier des documents budgétaires ou de l'ajustement. Cela, Monsieur le Ministre-Président, c'est un précédent dangereux. Vous feriez bien de tenir compte de ce que l'opposition a comme message à vous livrer.

**M. le Président.** – Mme De Bue ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. Mugemangango.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Je ne m'attendais pas à ce que l'on soit d'accord sur le fond des critiques que nous émettons par rapport à votre ajustement budgétaire.

Sur le respect des règles et de la loi, ce qui est en train de se passer est tout de même assez étonnant. Vous dites respecter les décisions de la Cour des comptes. Vous ne respectez pas la loi, c'est exactement ce qui est en train de se passer. Les mails sont extrêmement clairs – je suis tout à fait d'accord avec Mme Tillieux sur un point et M. Rion l'a dit très clairement : « Qui est juge que tel ou tel document est pertinent en termes de transmission à la Cour des comptes ? Ce n'est pas le Gouvernement. C'est la Cour des comptes qui le juge ». Quand on lit ce que la Cour des comptes vous a écrit dans son mail du 29 avril, faisant référence à la réglementation, c'est très clair. En d'autres termes, la Cour des comptes est en droit d'avoir accès sans réserve – je répète « sans réserve » – à tous les renseignements et documents utiles à ses travaux d'analyse budgétaire en vue d'assurer une information complète du Parlement de Wallonie. Ce n'est pas une discussion, ce n'est pas une interprétation, c'est la loi.

Si, maintenant, on entre dans un champ un petit peu incertain où l'on peut réinterpréter la loi comme vous le faites et comme vous l'avez fait en Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport à la réglementation du Parlement, je suggère à tout le monde de faire la même chose. Que les communes réinterprètent la loi, quand elles sont contraintes par la majorité wallonne, par exemple, de poser de nouvelles taxes aux citoyens. Que l'ensemble des citoyens réinterprètent la loi quand ils doivent payer leurs taxes. C'est ce que vous êtes en train de faire.

On ne réinterprète pas la loi. On peut la remettre en question et on peut la changer. Néanmoins, une fois qu'elle est là, on est obligé de la respecter. De ce point de vue, la Cour des comptes a été extrêmement claire.

Votre réponse est assez étonnante. Vous dites que les groupes de l'opposition génèrent la confusion. Non, c'est vous qui générez la confusion. Oui, il y a eu des réponses aux questions que la Cour des comptes a

posées, c'est vrai. C'est d'ailleurs ce que l'on voit dans les échanges de mails. Des questions ont été posées et elles ont effectivement trouvé réponse. L'autre débat, c'est l'accès aux documents de manière totale et complète. Ce sont deux débats différents.

Vous menez la confusion vous-même en mêlant ces deux débats. Je suis étonné de vous entendre dire qu'il s'agit, dans le chef des groupes d'opposition, lorsqu'ils posent cette question démocratique, d'agenda politique ou ce genre de choses. Je veux juste rappeler ce qu'a dit M. Hazée, avec raison, à savoir que l'ensemble des groupes politiques ici présents peuvent être confrontés à la même demande le jour où ils seront dans l'opposition et non au sein du Gouvernement ou au sein de la majorité. Cette question est importante pour l'ensemble des groupes.

Enfin, au vu des débats, dans les différents groupes, on a bien compris que pour les prochains ajustements budgétaires ou les prochains budgets vous alliez « rectifier le tir ». Cependant, quand j'entends votre réponse, je ne crois pas que vous allez rectifier le tir puisque vous dites que vous voulez bien avoir une méthode de travail avec la Cour des comptes pour la transmission des documents s'il y a un respect de la confidentialité. C'est exactement la même position que vous avez défendue pour cet ajustement budgétaire.

Il suffit simplement de regarder le mail de réponse que la Cour des comptes a reçu : « Je vous confirme que les fiches peuvent être transmises à la Cour des comptes pour effectuer son travail d'analyse ; néanmoins, celles-ci ne peuvent pas être communiquées vers l'extérieur de la Cour, dans la mesure où il s'agit d'un document de travail interne et non d'un document officiel du Gouvernement. Comme indiqué à diverses reprises lors de nos échanges par le passé, nous ne pouvons donc les transmettre que si la Cour des comptes peut en garantir la confidentialité. En l'absence de cette garantie, les fiches ne peuvent pas être transmises, mais les cabinets sont néanmoins enjoins de fournir, comme d'habitude, les différents éléments de compréhension que vous jugerez utiles et nécessaires ».

Vous dites très clairement ce que vous avez défendu maintenant dans votre réponse, à savoir que pour les prochains ajustements budgétaires ou les prochains budgets, si la Cour des comptes ne peut pas garantir cette confidentialité, demandée illégalement, il n'y aura pas de transmission pour tous les éléments. On va devoir être extrêmement vigilant à l'avenir. J'invite la Cour des comptes à être vigilante – j'imagine qu'elle le sera – par rapport aux informations et aux documents qu'elle demande et qu'elle n'aurait éventuellement pas l'occasion d'avoir, parce que cela a un impact sur le travail du Parlement. Je ne suis donc absolument pas rassuré par votre réponse.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Stéphane Hazée** (Ecolo). – Je remercie également le ministre-président pour les réponses qu'il a pu donner, en particulier pour ce qui concerne le *corrigendum* – cela suivra, c'est fort bien – et pour ce qui concerne le précompte professionnel, puisque nous partageons l'importance de cet enjeu. Je n'avais pas fait de procès d'intention quant au fait que le Gouvernement ne s'en tracasserait pas, mais je suis content d'entendre explicitement que vous êtes sur la balle. C'est très préoccupant parce que, même s'il y a votre accord de gouvernement et l'accord de gouvernement fédéral, en dépit de ces éléments, le ministre fédéral amène des propositions destructrices à ce sujet. Si nos universités relèvent de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles à titre principal – largement principal –, il y a, compte tenu du pôle qu'elle représente en termes d'activité pour la société et pour l'économie, des liens évidents. Je retiens que vous êtes sur la balle. Sans doute sera-t-il nécessaire qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, la vigilance soit d'autant plus mobilisée.

La question de la base IPP subsistera et nous y reviendrons ultérieurement.

Deuxièmement, concernant cette discussion à la Cour des comptes, je partage les propos des intervenants précédents : vous déplacez le débat sur des termes que nous n'avons pas mis en discussion. J'ai rappelé que nous n'avions pas accès aux propositions de l'administration, et que cela ne fait pas partie de la discussion. Ce n'est que parce qu'il y avait des circonstances particulières et sous le contrôle de la Cour, que les choses ont pu être transmises aux parlementaires qui l'avaient demandé pour simplement effectuer leur travail dans le cadre de l'affaire Galant. C'est là que réside manifestement une perversion des logiques. Nous avons trop de respect pour la Cour que pour, par avance, lui demander toute sa documentation. Ce serait d'ailleurs une masse ingérable à notre échelle et avec les moyens dont nous disposons.

Ensuite, si la Cour demande ces documents, c'est pour pouvoir faire son travail. Vous indiquez qu'un brouillon n'a jamais engagé un gouvernement – c'est évident avec vous – et que seules les décisions prises engagent le Gouvernement – je suis bien d'accord avec vous –, mais si la Cour a besoin d'autres informations que les seules décisions du Gouvernement, c'est précisément pour mettre en relief les enjeux ou vérifier que, par exemple, les crédits sont bien estimés, qu'elle a bien compris les logiques de travail au sein du Gouvernement, et cela dans sa plus grande indépendance. Comme d'autres l'ont dit, si nous nous arrêtons à votre réponse d'aujourd'hui, vous empirez le problème.

Je peux entendre que le Gouvernement n'ait pas envie de perdre la face, mais il est dans les cordes sur ce sujet. Et je veux croire, puisque vous l'avez dit lundi, que vous allez obtempérer pour la prochaine édition – l'exercice relatif au budget 2027 – et que le

Gouvernement recouvrera la raison par rapport à cela et qu'il respectera le fait que c'est la Cour qui évalue à partir des informations dont elle dispose, ce qui peut faire l'objet d'une transmission aux parlementaires lorsqu'ils actionnent leur capacité de demande et ce qui ne peut pas l'être.

Du reste, je souligne que ce droit de regard établi par le règlement de la Cour des comptes et en application de la législation est utilisé avec beaucoup de parcimonie. S'il fallait encore le dire, le Gouvernement se trompe lorsqu'il pense être menacé par une collaboration normale avec la Cour des comptes. Disons que la Cour des comptes vous a donné un carton jaune. Je veux penser, parce qu'il serait insensé qu'il en soit autrement, que le Gouvernement a bien l'intention d'en tenir compte.

Pour terminer, j'en viens aux enjeux relatifs aux 2 milliards d'euros et à la trajectoire. Je vous remercie également d'avoir amené quelques éléments de réponse en la matière. Quand nous vous interrogeons, c'est d'abord parce que nous pensons que la parole du Gouvernement n'est pas sans valeur – sinon, nous ferions autre chose de notre journée. D'autre part, c'est pour aider – si pas le Gouvernement, en tout cas, la Wallonie.

Je retiens de votre réponse que lorsque l'on évoque 2 milliards d'euros, il y a en fait plus de 1 milliard d'euros, puisque vous avez rappelé – ce chiffre existe depuis début de législature – que, à trajectoire inchangée, on a finalement 880 millions d'euros – 840 et 40 en boni, si je puis dire, en solde SEC. Plus de 1 milliard d'euros sont donc rencontrés par une forme d'effet naturel de dépenses qui s'éteignent, qui prennent fin, notamment au niveau de la logique des investissements.

Par parenthèse, parce que l'on a entendu cette semaine plusieurs ministres – manifestement, c'est un sport qu'ils aiment bien – éreinter les plans d'investissement et en particulier le Plan de relance, je vois aussi les ministres, et parfois les mêmes, inaugurer avec beaucoup de joie des investissements qui, compte tenu de la temporalité des choses, ont bien évidemment été décidés par le précédent Gouvernement, que ce soit dans le Plan de relance, dans les fonds FEDER et autres. Parfois même en s'enorgueillissant avec beaucoup de mots des politiques que cela permet – c'était notamment le cas hier à Namur, pour un investissement payé par le fonds FEDER en termes d'économies d'énergie, et parfois avec un message qui est infirmé par les faits pour ce qui concerne la politique actuelle du Gouvernement. C'est une parenthèse.

Quand je dis plus de 1 milliard, je ne fais pas l'addition précise, puisque 880 millions, c'est à politique inchangée. Bien évidemment s'ajoutent les dépenses nouvelles. Lorsque le Gouvernement décide de réformes fiscales, forcément, ce sont 880 millions

plus le coût des réformes fiscales. On a donc une équation qui n'est pas fermée. Même si, ici, on a déjà une précision majeure – quand on parle de plus de 1 milliard d'euros, on n'est quand même pas avec des éléments après la virgule –, je pense que l'on doit pouvoir aller un pas plus loin par rapport à cet enjeu. Je ne demande pas qu'on l'improvise ici, en séance, parce que ce ne serait pas une méthode sérieuse, mais je voudrais que, à partir du moment où vous faites une déclaration aussi importante que celle du 16 mai dans *L'Écho*, on puisse être plus éclairés sur le montant global de l'effort, et d'autre part, sur la part déjà faite ou la part déjà prévue, avec ce qui est déjà annoncé par le Gouvernement.

Quand le Gouvernement, par exemple, a fait voter un décret-programmes qui défiance le Fonds des communes et qui défiance les communes et les pouvoirs locaux au niveau des APE, on a un effet qui s'étale sur plusieurs années. J'ai en tête le chiffre de 450 millions d'euros au total – en euros cumulés, de mémoire. Entre euros cumulés et euros annuels, il ne faut évidemment pas tout mélanger. Quelle est donc la part déjà faite ou déjà prévue ? Ensuite, quelle est la part qui reste et quel est le montant supplémentaire sur lequel vous avez voulu attirer l'attention ? Cette déclaration reste surprenante, un peu comme si vous parliez par médias interposés aux partenaires du Gouvernement. Le problème, c'est que la population vous lit et que cela l'inquiète dès le moment où l'information n'est pas complète. Je pense au-delà de la réunion d'aujourd'hui – et j'espère avant nos débats en séance plénière – l'importance d'étayer le cadre budgétaire, c'est-à-dire qu'il ne doit y avoir aucun secret quant à ce que vous ferez plus tard.

Ce sont des délibérations qui vous appartiennent, mais il faut s'interroger sur le cadre au point de départ. Il y a 880 millions d'euros à trajectoire constante. Quelles sont les dépenses additionnelles ? Quels efforts ont-ils déjà été faits ou prévus ? Quelle est la part qui subsiste ?

Cela permettra, à mon sens, d'éclairer le débat pour chacun et chacune, qu'il soit citoyen ou citoyenne, acteur de la société dans les secteurs qui dépendent de la Région, patron ou syndicat, acteur du monde de l'environnement ou d'autres secteurs intéressés par ces débats. Je pense, par exemple, au secteur des APE qui est forcément aux aguets.

Subsidiairement, pour les parlementaires que nous sommes, et par rapport à votre volonté d'éviter d'attiser des peurs, cette clarté permettra que le débat porte sur des éléments qui ne sont pas caricaturés, comme vous le dites, car, lorsque vous ne répondez pas à ces enjeux, vous y contribuez beaucoup. Sinon, c'est alors la logique « Badaboum ! Patatras ! » qui revient : on lance des bazars puis on attend de voir ce qu'il se passe. Cela ne nous semble pas être une manière sereine ou sérieuse d'envisager l'avenir.

**M. le Président.** – Un amendement (Doc. 591 (2025-2026) N° 3) est déposé.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Je vous fais la lecture des recommandations.

Par 6 voix contre 4, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal adopte le projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

La Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux.

La Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique.

La Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale.

La Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives.

La Commission du tourisme et du patrimoine recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance.

La Commission de l'énergie, du climat et du logement recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports.

La Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.

**Projet de décret  
contenant le premier ajustement du budget des  
recettes de la Région wallonne pour l'année  
budgétaire 2026  
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1)**

*Examen et vote des articles*

**M. le Président.** – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1).

**Art. 1<sup>er</sup> à 4**

Les articles 1<sup>er</sup> à 4 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1<sup>er</sup> à 4 sont adoptés par 6 voix contre 4.

*Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le premier ajustement du

budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 590 (2025-2026) N° 1).

Par 6 voix contre 4, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret ainsi que les tableaux annexés par l'assemblée plénière.

**Projet de décret  
contenant le premier ajustement du budget  
général des dépenses de la Région wallonne  
pour l'année budgétaire 2026  
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1)**

*Examen et vote des articles*

**M. le Président.** – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1).

Des amendements sont déposés par M. Blondel, Mme Mauel, MM. Cloquet et Tzanetatos :

- l'amendement n° 1 (Doc. 591 (2025-2026) N° 3) visant à insérer un article 20/1 ;
- l'amendement n° 2 (Doc. 591 (2025-2026) visant à insérer un chapitre 4/1 ;
- l'amendement n° 3 (Doc. 591 (2025-2026) N° 3) visant à insérer un article 23/1 ;
- l'amendement n° 4 (Doc. 591 (2025-2026) N° 3) visant à remplacer l'article 24.

La parole est à M. Blondel pour présenter ces amendements.

**M. Vincent Blondel** (Les Engagés). – Ces amendements visent à assurer la cohérence juridique du décret du 14 décembre 2006 relatif aux initiatives de développement de l'emploi avec le décret – nettement plus récent, 20 ans plus tard – du 21 mai 2026 relatif à la réforme des primes à l'embauche dont l'entrée en vigueur est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2026, soit très prochainement.

Dans l'état actuel du décret qui nous était soumis, certaines dispositions du décret IDESS renvoient encore au dispositif SINE, appelé à disparaître le 1<sup>er</sup> juillet 2026, dans quelques jours. L'amendement n° 1 remplace ces références devenues obsolètes par un renvoi au nouveau cadre décretaal applicable.

C'est la raison des différents amendements qui ont été introduits.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Stéphane Hazée** (Ecolo). – Il y a ici des amendements qui règlent une partie des difficultés

soulevées, notamment en commission, mais une partie seulement. Dès lors, nous reviendrons en séance plénière sur cet enjeu, car, in fine, le Gouvernement fragilise indirectement plusieurs mesures concrètes qui fonctionnent actuellement.

**Art. 1<sup>er</sup> à 9**

**M. le Président.** – Les articles 1<sup>er</sup> à 9 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1<sup>er</sup> à 9 sont adoptés par 6 voix contre 4.

**Art. 10**

L'article 10 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 10 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

**Art. 11 à 20**

Les articles 11 à 20 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 11 à 20 sont adoptés par 6 voix contre 4.

L'amendement n° 1 (Doc. 591 (2025-2026) N° 3) visant à insérer un article 20/1 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

**Art. 21**

L'article 21 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 21 est adopté par 6 voix contre 4.

**Art. 22 et 23**

Les articles 22 et 23 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 22 et 23 sont adoptés par 7 voix contre 3.

L'amendement n° 2 (Doc. 591 (2025-2026) N° 3) visant à insérer un chapitre 4/1 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

L'amendement n° 3 (Doc. 591 (2025-2026) N° 3) visant à insérer un article 23/1 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

**Art. 24**

L'amendement n° 4 (Doc. 591 (2025-2026) N° 3) visant à remplacer l'article 24 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

L'adoption de l'amendement entraîne le remplacement de l'article 24.

### *Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1).

Par 6 voix contre 4, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret tel qu'amendé ainsi que les tableaux annexés par l'assemblée plénière.

### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 10 heures 54 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Vincent Blondel, Les Engagés

M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés

Mme Valérie De Bue, MR

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal

M. Stéphane Hazée, Ecolo

Mme Anne Lambelin, PS

M. Germain Mugemangango, PTB

Mme Éliane Tillieux, PS

M. Nicolas Tzanetatos, Président

## ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DPR	Déclaration de politique régionale
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
FEDER	Fonds européen de développement régional
IDESS	initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
IPP	impôt des personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PIMPT	plan "Infrastructures et mobilité pour tous"
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport (programme de développement)
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SINE	Sociale Inschakelingseconomie (Économie d'insertion sociale)
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
SWCS	Société wallonne du crédit social
TEC	Société de transport en commun